

Association RevCo / N.D. de Kerbertrand

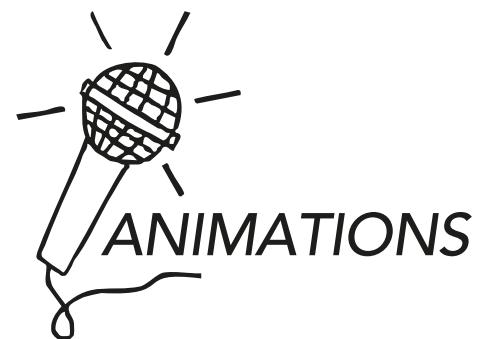
TROC & PUCEs

d'objets

9H Dimanche

18H 29 MARS

ENTRÉE :
1,50€



Parking Intermarché

INSCRIPTIONS
07 44 78 22 09
associationrevco@gmail.com

MELLAC

ecf
GOUANVIC

ECF GOUANVIC - 3 AGENCES A VOTRE SERVICE

QUIMPERLÉ
02 98 96 05 77

MOËLAN-SUR-MER
02 98 39 78 86

RÉDÉNÉ
02 56 46 38 64

Votre partenaire formations



BULLETIN D'INSCRIPTION

TROC & PUCES DE REVCO - DIMANCHE 29 MARS 2026

organisé pour participer au financement du Tro Breizh des Jeunes et de RevCo Pérou

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

OBLIGATOIRE

Pour tous les exposants

Carte d'identité n° :

Délivrée le :

En préfecture de :

Pour les professionnels

N° de siren :

N° Urssaf :

Quantité

- Professionnels
- Particulier (adulte ou association)
- Enfant

6€ la place de parking
6€ la place de parking
3€ la place de parking

Seules les inscriptions accompagnées du paiement pourront être prises en compte pour une réservation d'emplacement. Les chèques à l'ordre de l'association « REVCO » doivent être retournés au 154, rue de Pont-Aven 29300 Quimperlé. Une pièce d'identité en cours de validité et correspondant au nom de la personne inscrite devra être présentée aux organisateurs.

*Pour les professionnels
(cachet + date et signature)*

Pour les particuliers

*J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de cette nature au cours de l'année civile
(date + signature)*

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

A retourner dès réception accompagné du règlement à :

Association REVCO - Lycée N.D. de KERBERTRAND
154, rue de Pont-Aven - 29300 Quimperlé

Uniquement renseignements techniques au 07 85 92 28 89

RÈGLEMENT TROC ET PUCES

Le tarif est annoncé pour 1 emplacement. Les emplacements ne sont attribués qu'après paiement du droit de place déterminé par les organisateurs. Seuls les organisateurs sont habilités à décider du nombre et de la situation des emplacements. Les tables et tréteaux ne sont pas fournis. Les exposants seront accueillis entre 6h00 et 8h45, l'ouverture au public étant prévue à partir de 9h. Après 9h, il ne sera plus possible d'accéder aux emplacements avec une voiture.

Les exposants ne pourront remballer avant 18h.

Les objets déballés sont sous la responsabilité du vendeur (casse, vol ou autre préjudice). Aucun animal ne peut être proposé à la vente.

Les emplacements doivent être laissés propres. Les détritus et objets jetés doivent être enlevés par l'exposant.

Les exposants non inscrits sur le registre du commerce ne peuvent vendre que des objets usagés non acquis pour la vente sous peine d'amende pour exercice clandestin de l'activité du brocanteur. En cas d'annulation de l'inscription dans la semaine qui précède la manifestation, des frais de dédit correspondant à 50% du montant versé seront retenus. Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation intervenant 2 jours avant ou le jour même. Le mauvais temps ne sera pas motif de remboursement. Une pièce d'identité en cours de validité et correspondant au nom de la personne inscrite sera demandée à chaque exposant par les organisateurs pour la tenue du registre préfectoral.

Conformément à la loi, le Troc et Puces a reçu une autorisation du maire et la liste des exposants sera communiquée à la préfecture.

IMPORTANT

Les particuliers qui participent de façon régulière à des ventes, à l'occasion d'une vente au déballage, sans s'acquitter des obligations légales qui incombent aux commerçants exercent une activité para commerciale possible de sanctions. En effet, tout commerçant doit demander son immatriculation au registre du commerce et procéder aux déclarations fiscales et sociales. A défaut, nous serions en présence de l'exercice d'un travail dissimulé. Il s'agit d'un délit passible de peines prononcées par le tribunal correctionnel. Tout commerçant doit être en mesure de communiquer aux organisateurs son numéro de SIRET, voire son numéro URSSAF.

Notre démarche ne vise qu'à éviter tout débordement. Nous vous remercions de votre compréhension.